

S'à vendre

Des bailleurs sociaux s'organisent pour ne pas seulement subir la loi

LOGEMENT Quatre offices HLM de Charente et Charente-Maritime se groupent au sein d'une société de coordination



L'Office public HLM de l'agglomération de La Rochelle, Rochefort Habitat Océan, la Semis (Société d'économie mixte immobilière de Saintonge) et l'Office public HLM de l'Angoumois ont décidé de créer ensemble une société de coordination, avant la fin de l'année. La structure coopérative rassemblera alors 18 988 logements sociaux, ce qui est bien au-delà du seuil minimum de 12 000 fixé par la loi Elan dont les décrets d'application sont attendus pour ce printemps.

Comme partout en France, les bailleurs sociaux de Charente et de Charente-Maritime ont jusqu'au 1^{er} janvier 2021 pour se mettre en conformité. Mais pour Jean-Philippe Machon, maire de Saintes, élément moteur dans cette initiative, « il faut voir dans cette loi une opportunité stratégique plutôt qu'une contrainte et se montrer proactif ».

Depuis deux ans, les décisions gouvernementales (TVA, aide personnalisée au logement...) ont un impact négatif sur les finances de l'habitat social. Et il ne fait guère de doute que la loi Elan viendra confirmer la tendance.

Plutôt que de « subir » l'évolution législative et réglementaire annoncée, les quatre bailleurs ont décidé, réalistes, d'en tirer le meilleur parti possible. D'autant que les grandes manœuvres ont déjà commencé autour. Dans la Vienne, des fusions ont eu lieu dès 2016. Habitat sud et Habitat nord Deux-Sèvres ont également décidé, l'an dernier, de se rapprocher. Les offices publics de Charente-Maritime auraient pu rester entre eux puisqu'ils totalisent 15 175 logements. Mais les élus concernés estiment qu'entre Charente-Maritime et Charente, « on partage des préoccupations et des complémentarités », explique Jean-François Dauré, président du Grand Angoumois.

En attendant les municipales
Jean-François Fountaine, en tant que président de l'Agglomération rochelaise, assure par ailleurs que sur certains sujets tels que la transition énergétique, l'innovation dans le bâti ancien, la gestion des déchets ou la privatisation des logements (le gouvernement voudrait qu'il en soit vendu cinq fois plus à l'avenir), les échanges entre les uns et les autres « vont améliorer nos expertises ».

La société de coordination doit donc permettre d'être « plus effi-



La coopérative en préparation permettra aux bailleurs sociaux de « mieux se faire entendre » de l'Etat et de la Région. ARCHIVES X.L

caces, plus réactifs, plus forts », selon Daniel Pacau, président de Rochefort Habitat Océan. Chaque office restera indépendant mais avec la coopérative il sera possible, par exemple, de faire des achats groupés et donc, moins chers, d'« optimiser les recettes ». Des services pourraient aussi être mutualisés.

La loi, qui vise à réduire les coûts de gestion dans l'habitat social, prévoit un socle de dispositions obligatoires, d'autres facultatives. Il reviendra aux élus, puis aux équipes issues des élections municipales de 2020, de faire des choix. Pour l'heure, pas de réduction d'effectifs en vue. À travers ce pôle collectif de ressources, les bailleurs sociaux travaillent d'abord à se méner des marges de manœuvre dans un environnement changeant.

Alain Babaud

ère pêche

LA PÊCHE EN NOUVELLE-AQUITAINE EN CHIFFRES

970 KM de côtes et estuaires avec quatre départements maritimes.

521 000 TONNES de produits vendus dans les cinq criées.

+ DE 9 MILLIONS d'euros de chiffre

C'est une société de Graves-Saint-Amant, près de Cognac, en Charente, qui est visé

L'accusation barre la une du journal : « Esclavage moderne au pays du cognac. » Tel était le titre principal de « L'Humanité » hier. Nos confrères ont publié, sur deux pages, le témoignage de trois Tunisiens. Ils accusent leur employeur de diverses infractions au code du travail.

Les faits se seraient produits entre novembre et février au sein de la SNC Métayer, une entreprise de prestations de services agricoles basée à Graves-Saint-Amant, entre Cognac et Angoulême en Charente. Plusieurs allégations sont portées : l'employeur n'aurait pas versé la totalité du salaire des Tunisiens, employés comme matelots ; la fin de leur CDD serait

nière effective le métier. Et ce, alors qu'il est rémunéré avec des salaires fluctuant entre 3 000 et 4 000 euros mensuels, assure Jacques Woci. France filière pêche a donc décidé de lancer une campagne de communication, notamment sur les réseaux sociaux, sous le slogan « Pêche ton avenir » avec, pour illustrer, le portrait d'une jeune fille, histoire de rappeler que la profession se féminise.

Enfin, le Salon international de

l'agriculture et son audience auprès



Pour Patrick Soury, président du GIE ovins du Centre-Ouest, la filière a une carte à jouer dans le cadre de l'agroécologie. PHOTO G.B.

Des tailleurs de vigne accusent leur employeur de les avoir exploités

VITICULTURE

« Leur situation s'apparente à de l'exploitation », insiste-t-elle.

Contactée par « Sud Ouest », l'inspection du travail affirme avoir ouvert une enquête, sans vouloir en préciser la nature ni les motifs.

La version est bien différente du côté du patron. Jean-Louis Métayer plaide la bonne foi : « Si j'étais un mauvais patron, je n'aurais pas une soixantaine d'employés, clame-t-il. Mais ces personnes n'étaient pas venues pour travailler. Quand je leur ai donné une formation qui coûte normalement 1 000 euros, ils regardaient en l'air. Je n'allais pas les payer pour huit heures alors qu'ils n'en avaient fait que trois. J'ai versé un salaire à hauteur de ce qu'ils ont travaillé. »

De son côté, la CGT affirme que les trois Tunisiens ont désormais un avocat et qu'ils visent une action aux prud'hommes.

Jonathan Guérin



Une enquête de l'inspection du travail a été ouverte à la suite des signalements. PHOTO G.

une rupture abusive, forcée par la société. « Quand on fait travailler quelqu'un 5 euros par jour, c'est ahurissant », commente Samanta Dumousseau. La secrétaire générale de la CGT Charente a appris son aide aux travailleurs étran-